
Renvoi à la commission des poudres et salpêtres du premier essai des travaux en salpêtre de la commune de Liverdy (Seine-et-Marne), lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres du premier essai des travaux en salpêtre de la commune de Liverdy (Seine-et-Marne), lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 455;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27134_t1_0455_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

couverte, qui favorisée des saisons nous permet partout l'abondance, témoins des succès de nos guerriers vainqueurs des ennemis, nous voyons le bras de la Providence étendu sur nos têtes, et nous sommes convaincus que la République a bien mérité de l'Etre suprême (1).

(Applaudissements).

Mention honorable et insertion au bulletin.

20

Une députation au nom de la commune de Liverdy, département de Seine-et-Marne, présente le premier essai de ses travaux en salpêtre, et demande de l'emploi pour le citoyen Bournot, qui s'est toujours livré à ce travail.

Mention honorable, et le renvoi à la commissions des poudres et salpêtres (2).

21

Le citoyen Glene annonce qu'il est chargé par le district d'Amiens, de déposer à la monnaie 1,600 marcs d'argenterie provenant des églises et des scélérats qui avoient enfoui leur argent. Ses concitoyens félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et le renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

22

La Société populaire de la section de Bonconseil vient annoncer que le cours de ses séances est entièrement cessé; qu'elle ne veut plus être regardée comme partie isolée du tout, ni avoir d'autre assemblée que celle de la section, où ses membres continueront leur active surveillance. Elle proteste de son inviolable attachement à la Convention nationale, et à ses Comités de salut public et de sûreté générale (4).

L'ORATEUR de la députation : Législateurs,

La Société populaire et républicaine de Bonconseil, avertie par l'opinion publique qui vient

(1) C 302, pl. 1098, p. 32, daté du 29 flor. et signé Gobert, Morel, Foucault, Parfond, Gouffet, Coustellier, Pirrot, Batie, Curé, Loiseleur, Rosquin, Pacon, Lorient, Bordier, Vol et 12 signatures illisibles.

(2) P.V., XXXVII, 305. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXVII, 306. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t); Débats, n° 607, p. 429; Mon., XX, 518; J. Sablier, n° 1328; J. Fr., n° 604.

(4) P.V., XXXVII, 306. Bⁱⁿ, 30 flor.; J. Sablier, n° 1328; J. Paris, n° 505; Ann. patr., D iv; Aud. nat., n° 604; Rép., n° 151; Débats, n° 607, p. 429; M.U., XL, 14; C. Eg., n° 640; Mon., XX, 518; J. Mont, n° 24; J. Fr., n° 603.

de se prononcer, craignant, malgré la pureté de ses principes, d'être confondue dans la classe de celles contre lesquelles on a lancé l'anathème, vient vous déclarer que le cours de ses séances est entièrement cessé, qu'elle ne veut plus être regardée comme partie isolée d'un tout dont elle auroit à craindre d'avoir altéré la force.

Qu'en conséquence elle n'a plus d'autre assemblée, d'autre centre de correspondance que celui de l'assemblée générale de sa section toujours active, toujours surveillante, et jalouse de la réputation qu'elle s'est acquise.

Unie de cœur et d'intérêt à la Société mère des jacobins elle se compte au nombre de ses enfants. Il ne lui reste plus qu'à vous répéter l'expression des sentimens qui l'animent.

Attachement inviolable à vous, sages Législateurs, dignes montagnards, à vos Comités de salut public et de sûreté générale, soumission entière à vos immortels décrets, reconnaissance éternelle pour vos infatigables travaux, dont la persévérance doit assurer à jamais l'unité, l'indivisibilité de la République et le bonheur des français » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

23

La section de Mutius-Scévola vient présenter un cavalier jacobin, armé et équipé à ses frais. Elle annonce que tous ses membres s'empressent d'extraire le salpêtre dont elle a déjà fourni sept milliers. L'emprunt forcé a produit, dans son arrondissement, 1,389,000 liv. Elle remercie la Convention d'avoir proclamé, au nom du Peuple français, l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, et la félicite sur ses travaux (2).

L'ORATEUR : Représentans du peuple français,

Augmenter les ressources de la Patrie, telle est la constante occupation des républicains. C'est pour remplir ce devoir, que nous venons vous présenter, au nom de la section de Mutius-Scévola, le cavalier jacobin qu'elle a armé et équipé. Ce républicain brûle d'aller rejoindre ses frères d'armes et partager la gloire dont ils se couvrent. Il ne craint rien, sinon, s'il tardoit encore, d'arriver après la victoire. Notre zèle ne se borne pas à cette seule offrande. Chacun de nous s'empresse d'extraire le salpêtre qui doit porter la mort à nos ennemis. Déjà sept milliers ont été fournis; et nos ateliers sont dans la plus grande activité. L'emprunt forcé terminé dans notre arrondissement versera au trésor national 1 389 000 liv. effectifs, sans parler des dons multipliés faits journellement pour nos braves défenseurs. Tous nos concitoyens eussent ambitionné l'honneur d'être, comme nous, choisis

(1) C 303, pl. 1114, p. 9.

(2) P.V., XXXVII, 306. Bⁱⁿ, 3 prair.; Mon., XX, 518; J. Sablier, n° 1329; M.U., XL, 15; Débats, n° 607, p. 429; S.-Culottes, n° 459; Rép., n° 151; C. Eg., n° 640; Ann. patr., D iv; Mess. soir, n° 640; J. Perlet, n° 605; J. Fr., n° 603.